

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de la transition écologique, de  
l'énergie, du climat et de la prévention  
des risques

---

## **Arrêté du 12 novembre 2024**

### **complétant la composition du jury du concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur de l'environnement ouvert au titre de l'année 2024**

**La ministre de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques et le directeur général de l'Office français de la biodiversité,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2001-586 du 05 juillet 2001 portant statut particulier du corps des techniciens de l'environnement modifié notamment par le décret n° 2022-340 du 10 mars 2022 ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 12 avril 2017 fixant les modalités d'organisation générale du concours professionnel pour l'accès au grade de chef technicien de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture d'un concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 2024 fixant la composition du jury du concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur de l'environnement ouvert au titre de l'année 2024 ;

Sur proposition de la directrice des ressources humaines du ministère de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques et du directeur général de l'Office français de la biodiversité ;

**Arrêtent :**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'article 1 du l'arrêté du 22 juillet 2024 est complété comme suit :

Sont adjoints aux membres du jury, les examinateurs spéciaux suivants :

Mme Sandrine CHALVET, ingénieure de l'agriculture et de l'environnement ;

Mme Chiona HULLAR, technicienne supérieure de l'environnement ;  
M. Olivier GASPARD, technicien supérieur de l'environnement ;  
Mme Séverine BARALE, technicienne supérieure de l'environnement ;  
M. Yvain BENZENET, attaché principal d'administration de l'Etat ;  
M. Thierry ARSAC, chef technicien de l'environnement.

## Article 2

La directrice des ressources humaines du ministère de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques et le directeur général de l'Office français de la biodiversité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 12 novembre 2024

Pour la ministre et par délégation :  
L'adjointe au sous-directeur du recrutement et  
de la mobilité,  
A. LE NEST

Amélie LE-  
NEST  
amelie.le-nest

Signature numérique  
de Amélie LE-NEST  
amelie.le-nest  
Date : 2024.11.06  
10:51:57 +01'00'

Le directeur général de l'Office français de la  
biodiversité,  
O. THIBAUT

Signé numériquement le 12/11/2024  
par Olivier Thibault  
Directeur général

